

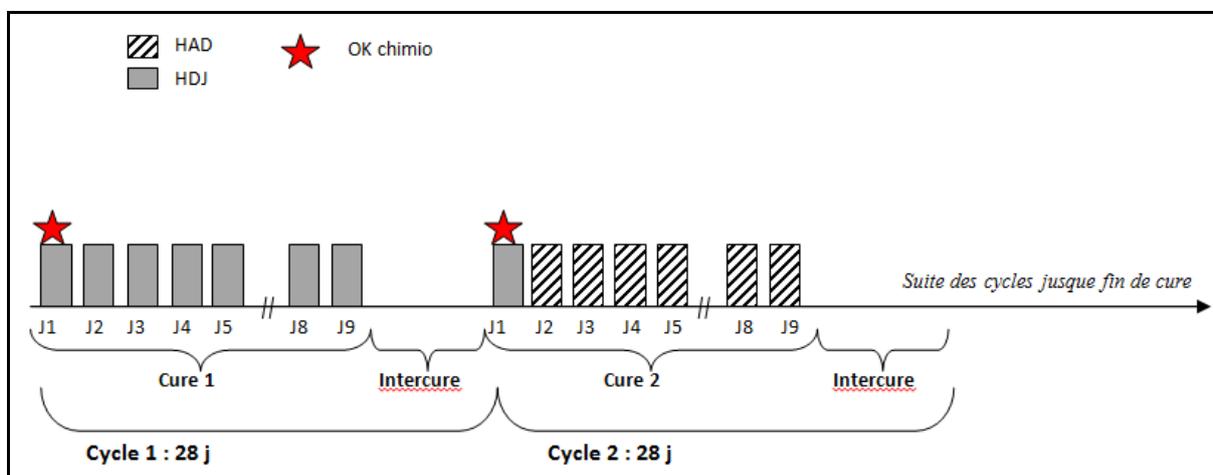
## Guide de lecture des protocoles de chimiothérapies à domicile éligibles en région Pays de la Loire

Version n°2 : Avril 2018

**Préambule :** Ce guide de lecture est destiné à la bonne compréhension des protocoles de chimiothérapies à domicile. Des définitions sont données ainsi que des explications de lecture.

Chaque protocole a la même présentation avec : des modalités de prescription, des modalités d'administration, le suivi clinique, une procédure de traitement et l'exposition des principaux effets indésirables.

### 1. Modalités de prescription du protocole



#### Exemple du schéma d'administration du Vidaza

Un cycle comprend une cure (période d'administration de la chimiothérapie) et une intercure (période de repos entre 2 cures). Pour chaque cycle, le schéma indique les jours et les lieux de réalisation des injections (HAD ou HDJ)

Selon les protocoles le « OK chimio » n'est pas réalisé aux mêmes moments. Par exemple, pour le protocole de Vidaza le « OK chimio » est réalisé tous les premiers jours de chaque cure.

### 1.1. Définition du « OK chimio »

- Le « OK chimio » correspond à la validation de la cure de chimiothérapie par le **médecin prescripteur hospitalier**.
- Il est réalisé en consultation (donc en présentiel), et se base sur un examen médical et/ou un examen biologique.
- Il ne peut être réalisé par téléphone. Il doit être réalisé par le médecin prescripteur.

**NB :** Lors du « OK chimio » la PUI reçoit la validation de la prescription. La prescription est validée pour un nombre N de cycles, jusqu'au prochain « OK chimio ».

Cependant, en cas d'altération de l'état du patient ou d'apparition d'effets secondaires, une cure peut être interrompue à n'importe quel moment.

**Exception :** Pour certains protocoles de chimiothérapies, comme l'Herceptin, où les injections sont espacées de plusieurs semaines, le « OK chimio » est réalisé avant chaque cure et n'est pas toujours effectué en présentiel. Il peut être réalisé en utilisant par exemple des outils de télémédecine.

### 1.2. Définition du « non OK chimio »

- Le « non OK chimio » correspond aux critères empêchant la réalisation de la chimiothérapie soit avant une cure soit en cours de cure :
  - ✓ Avant une cure : examen médical concluant à un état général du patient trop altéré pour avoir sa chimiothérapie ou effets secondaires importants dus à la précédente cure.
  - ✓ Pendant une cure : apparition d'effets secondaires ou altération de l'état du patient, constaté par l'IDE, nécessitant un avis médical.

## 2. Suivi clinique et Modalités d'administration

Ces parties détaillent les modalités du suivi médical (temporalité, examens complémentaires...) ainsi que les modalités d'administration des chimiothérapies (jours d'injection, bilan nécessaire...).

## 3. Procédure du traitement

Cette partie est destinée plus spécifiquement aux professionnels réalisant l'injection. Elle détaille les modalités de la réalisation de l'injection : localisations de l'injection, préparation de la seringue, temps d'injection, surveillance ...

## 4. Effets indésirables

Les principaux effets indésirables à surveiller par protocole sont détaillés dans cette dernière partie.